

**ON PEUT  
S'INSCRIRE  
JUSQU'AU  
30 SEPTEMBRE  
POUR VOTER  
AUX RÉGIONALES  
DE DÉCEMBRE  
2015**



**POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES**  
avant le 30 septembre, rendez-vous à votre mairie avec un justificatif  
de domicile et une pièce d'identité OU inscrivez-vous via internet sur  
[<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>]  
si votre commune fait partie du dispositif numérique.



**POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES**  
avant le 30 septembre, rendez-vous à votre mairie avec un justificatif  
de domicile et une pièce d'identité OU inscrivez-vous via internet sur  
[<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>]  
si votre commune fait partie du dispositif numérique.